

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Avenants Marché "Transport régulier, scolaire et occasionnel sur le territoire de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais"
" Lots 02, 06, 07, 08 ,11 Transfert après fusion absorption

Décision D-2024-224

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 5°, L 2194-3, R.2194-7 et R 2192-2 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 9 novembre 2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision D-2020-140a en date du 8 juillet 2020, attribuant les 11 lots du marché n°2020_18_AOO «Transport régulier, scolaire et occasionnel sur le territoire de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais » ;
- **Vu** la notification des lots 2,6, 7, 8, 11 au groupement Avenir Atlantique /Alliance Atlantique, en date du 27 juillet 2020 ;
- **Vu** l'avenant 1 au lot 7 en date du 02/02/2021 actant une correction du montant de l'acte d'engagement ;
- **Vu** l'avenant 1 au lot 8 en date du 02/02/2021 actant une correction du montant de l'acte d'engagement ;
- **Vu** l'avenant 1 au lot 11 en date du 02/02/2021 actant une correction du montant de l'acte d'engagement ;
- **Vu** la décision 2024-047 du 27/02/2024 actant les avenants pour les marchés 1 à 11 une modification du CCTP et des fiches financières correspondantes.
- **Considérant** la fusion par voie d'absorption de la société Alliance Atlantique par la société Avenir Atlantique et du changement de dénomination sociale de la société absorbante en Alliance Atlantique.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer des avenants 2 aux lots 2 et 6, des avenants 3 aux lots 7, 8 et 11 du marché 2020_18_AOO « Transport régulier, scolaire et occasionnel sur le territoire de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais », ayant pour objet d'acter le transfert de titulaire du marché ainsi :

Titulaire initial

Groupement AVENIR/ALLIANCE
AVENIR ATLANTIQUE (mandataire)
SIRET 495 199 333 00032
Zone Industrielle Bernard Palissy
11 Rue Denis Papin
79200 Parthenay

ALLIANCE ATLANTIQUE (cotraitant)
SIRET 332 440 189 00063
Zone Industrielle Bernard Palissy
11 Rue Denis Papin
79200 Parthenay

Nouveau titulaire
ALLIANCE ATLANTIQUE
Zone Industrielle Bernard Palissy
11 Rue Denis Papin
79200 Parthenay
SIRET 495 199 333 00032

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions des contrats initiaux applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présents avenants.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses de la manière suivante : budgets concernés

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le **23 JUIL. 2024**

Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Communauté d'Agglo. du Bocage Bressuirais' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a church and a windmill. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp.

Transmis en préfecture le **23 JUIL. 2024**

Notifié ou publié le **23 JUIL. 2024**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.